Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

0 100 200 m

DIE

Règlements graphiques

PLAN 2 : zonage et représentation détaillée des risques d'inondations

Echelle 1/2500° - 23 05 2025

N.B : les périmètres de protection des captages d'eau potable et leurs prescriptions associées sont en annexes du PLUi.

Sur ce plan ne sont représentés que :
_le zonage (zones U, AU, A et N et leurs secteurs ou sous-secteurs),
_ les protections linéaires (pour des haies par exemple), ou ponctuelles (pour des cabanons par exemple),
_le détail des zones de risques.
Les autres règles (secteurs soumis à OAP, Espaces Boisés classés...sont représentées sur le plan 1.

JAMATONE
DELAYE
LA LACIÈRE
CHABRARET
DESSE
LASSEYRES
PONT NAVETTE
CORDEAU
L'ARSENAL
MARTINELLE
SAINT-SORNIN ET COURDEAUX-NORD
TOMAZON
LES BATETS
LES FOURCHES ET MARTINELLES-NORD
SAINT-SORNIN ET COURDEAUX-SUD
CATORIE ET SAINT-SORNIN
COMMUNE
CHABREYRAT
LES FOURCHES
LES FOURCHES ET MARTINELLES-SUD
CHAMARGES ET SAINT-LAURENT
COMMUNE
COUGNES
CONCHES ET CHAMARGES
PIBOUX ET COUGNES
CHENIOS-OUEST

A
N
UDd
UDi
R1
R2
R3
BR7